

Les micro-fermes se multiplient. Une association voit le jour pour défendre leurs intérêts et adapter la politique agricole à ce modèle encore marginal

La défense s’organise

JULIE JEANNET

Agriculture durable ► Elles s'appellent Rage de Vert, à la belle Courgette, la Clef des champs, les jardins de Cognagnes. Des noms qui invitent à rêver d'une production alimentaire plus durable, sociale et moins mécanisée. Les micro-fermes ont désormais un organe officiel pour défendre leurs intérêts et faire entendre leur voix au niveau national. L'Association suisse des micro-fermes, créée le 21 août dernier à Lausanne, a officiellement été présentée dimanche sur le projet Racine Carrée à Prez-vers-Noréaz dans le canton de Fribourg.

Elle fédère les toutes petites structures engagées dans une production durable mais encore ignorées par les rouages de la politique agricole. «L'objectif est de rassembler des personnes qui pratiquent le même type d'agriculture, afin d'avoir du poids, une voix et de pouvoir faire évoluer la politique agricole suisse», explique son président David Bichsel, ingénieur agronome et maraîcher aux Jardins B, à Thielle-Wavre près de Neuchâtel.

Depuis quelques années, les exploitations à petite échelle, privilégiant l'agriculture biologique, le travail manuel, une commercialisation en circuits courts et un recourt réduit aux énergies fossiles, se multiplient. Il y en aurait désormais une centaine en Suisse romande et au moins autant en Suisse alémanique, selon David Bichsel. Or elles ne sont jusqu'ici peu ou pas considérées par l'administration et ne répondent que rarement aux critères fixés par la politique agricole pour obtenir des paiements directs ou une aide à l'installation.

Accéder à la terre

Pour ouvrir une micro-ferme et vivre de son activité, il faut aujourd'hui faire preuve de beaucoup d'ingéniosité, d'un travail acharné et d'une grande détermination. «Accéder à la terre, surtout lorsqu'on ne vient pas du milieu agricole est extrêmement difficile et coûteux», constate



Une association vient d'être créée pour défendre les intérêts des micro-fermes et promouvoir une agriculture durable, ancrée dans les circuits courts. Ici les jardins B à Thielle-Wavre, dans le canton de Neuchâtel. SYSTÈME B

Hélène Bougouin, chercheuse à l'Institut de recherche pour l'agriculture biologique (FiBL) et coordinatrice d'un groupe d'intérêt micro-fermes et permaculture. «C'est pourquoi les néo-ruraux, les personnes qui ne sont pas nées dans le monde agricole et se lancent dans l'aventure, n'ont accès qu'à de petites surfaces.» Des micro-fermiers et micro-fermières choisissent donc de louer du terrain à des communes ou de sous-louer des terres à des agriculteurs ou agricultrices, mais cela comporte un lot d'incertitudes. «C'est également une zone grise du droit foncier, à la limite de la légalité», constate David Bichsel.

Cette production intense à petite échelle complique ainsi la reconnaissance de ces exploitations par les autorités et entraîne de multiples difficultés administratives. Rares sont les exploitations qui remplissent les critères pour obtenir des paiements directs. «Souvent elle n'atteignent pas les 0,6 unité de main d'œuvre théorique nécessaire», constate la chercheuse du FiBL, également membre du comité de l'association. «Cela correspond à un 60%, alors que

dans les faits, une ou deux personnes travaillent à plein temps dans ces structures. Cette méthode de calcul a été développée pour une agriculture mécanisée, elle est donc faussée.»

Au Lopin, à Villaranon dans

«Nous nourrissons la population locale, nous avons le droit d'être reconnus et légitimés dans nos pratiques»

Alberto Silva

le canton de Fribourg. Alberto Silva et son ami Nicolas Pitet ont produit l'an dernier plus de six tonnes de légumes de 40 variétés différentes sur 1500 mètres carrés. «Nous utilisons chaque centimètre et nous sommes peu mécanisés. Comme il faut des bras pour semer, planter, désherber, récolter, l'unité de main-d'œuvre peut exploser»,

témoigne Alberto Silva. «Nous nourrissons la population locale, nous avons le droit d'être reconnus et légitimés dans nos pratiques», revendique le maraîcher qui a lui aussi rejoint le comité de l'association et travaille également comme secrétaire politique chez Uniterre.

Pour ce dernier, l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) doit désormais tenir compte de ces nouvelles structures et leur faire une place. «A l'heure du réchauffement climatique, il faut réorienter les paiements directs. Nous favorisons la biodiversité en pratiquant une agriculture biologique très diversifiée. Nous nous inscrivons dans des circuits économiques locaux et réduisons le recours à l'énergie fossile. Nous méritons d'être reconnus et payés pour ça.» Celui qui sera chargé du volet politique de l'association déplore la direction prise par la politique depuis de nombreuses années déjà: «Il y a de moins en moins de fermes. Celles qui restent sont de plus en plus grandes et emploient de moins en moins de personnes. Un accès équitable au marché, que l'on soit grand, moyen ou petit, doit être garan-

ti. Chacun doit pouvoir écouler sa production.»

Distribuer autrement

Après un fort engouement durant le Covid-19, la vente directe à la ferme ou l'agriculture contractuelle de proximité (par la distribution de paniers) a accusé une forte baisse à la sortie de la pandémie. Ces petites structures cherchent désormais de nouvelles manières d'écouler leur production. L'Association suisse des micro-fermes se penchera sur la question afin de comprendre les raisons de ce désintérêt et partager les innovations susceptibles d'être répliquées. Les Jardins de Chivrageon, près d'Orbe, ont choisi d'abandonner les paniers pour proposer des brunchs à la ferme composés à 90% de leurs produits. Le Lopin livre une partie de sa production à des épiceries locales et à un gîte. Quant aux Jardins B, ils fournissent désormais Trait d'Union, un restaurant social basé à Neuchâtel.

L'Association suisse des micro-fermes vise à sensibiliser le public aux avantages de ce type de production afin d'augmenter leur rentabilité économique. I

NEUCHÂTEL

LE PLUS PUISSANT PARC SOLAIRE DE SUISSE

Le plus puissant parc solaire au sol de Suisse a été mis en service vendredi à Cressier (NE). Une centrale de chauffage à distance, utilisant la chaleur excédentaire de la raffinerie, a été également inaugurée. La production du parc solaire, d'une superficie de 47 000 m² et composé de 19 000 panneaux, équivaut à la consommation d'environ 2000 ménages, ont indiqué le Groupe E et Varo, propriétaire de la raffinerie. Environ 5% de la surface sera consacrée à des innovations technologiques conduites par le CSEM, basé à Neuchâtel. Le centre étudiera les avantages et les inconvénients de diverses configurations d'installation et technologies, afin d'augmenter la production d'électricité et de réduire les coûts d'entretien. Parallèlement au lancement de la centrale solaire, Groupe E met en service un réseau de chauffage à distance qui collecte la chaleur résiduelle des activités de la raffinerie de Cressier pour alimenter les communes avoisinantes. **ATS**

ETAT DE FRIBOURG

REMOUS AUTOUR DE LA CAISSE DE PENSION

La Fédération des associations du personnel des services publics (FEDE) et le Syndicat des services publics (SSP) dénoncent la décision du Grand Conseil fribourgeois de les exclure du processus d'élection des représentants des employés au sein de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg (CPPEF). Ils vont analyser les voies de recours, a indiqué vendredi la FEDE. Son président Bernard Fragnière a annoncé démissionner de suite du comité de la CPPEF. «La décision du Grand Conseil bafoue les droits syndicaux et démontre que le gouvernement ne prend plus en compte l'avis du personnel et de ses représentants», a réagi le SSP, séparément dans un communiqué. Alors que pour sa part, «le Conseil d'Etat gardera toutes ses prérogatives en matière de désignation de ses propres représentants». **ATS**

Conseil d'Etat: tapis rouge pour Frédéric Mairy

Election complémentaire ► Le Vallonier pourrait être le seul candidat à se présenter à la succession de Laurent Kurth au Conseil d'Etat.

Frédéric Mairy se rapproche un peu plus d'un fauteuil au Conseil d'Etat. Il n'a pas eu à défendre sa candidature samedi à Neuchâtel lors du Congrès du parti socialiste neuchâtelois (PSN). Le Conseiller communal de Val-de-Travers était le seul candidat à la succession de Laurent Kurth. Le premier tour de l'élection aura lieu le 26 novembre, mais elle pourrait bien être tacite si personne ne vient contester le siège socialiste. L'UDC, le PLR et les Vertes ont déjà renoncé à présenter des candidats. Le POP devrait se prononcer mercredi.

Le chef du département des finances a annoncé sa démission pour fin février. Le calendrier de cette élection a fait bondir de nombreux politiciens car elle chevauche celui des élections fédérales. Le délai pour le dépôt des candidatures est fixé au 2 octobre, soit trois semaines avant les élections fédérales du 22 octobre.

Il se dit que certains reprochent à Laurent Kurth de vouloir imposer son successeur. En démissionnant à cette date, il barrerait ainsi la route à de potentiels candidats déjà engagés dans la course à Berne. Mercredi, une recommandation avait été acceptée par le Grand Conseil demandant le report de l'élection. Elle argumentait que les témoins des partis étaient déjà engagés dans la course pour Berne et ne pouvaient



«Le calendrier m'est favorable mais c'est une très grande responsabilité»

Frédéric Mairy

pas mener deux campagnes en même temps. Le Conseil d'Etat n'en a pourtant pas tenu compte. Il annonçait vendredi par communiqué être «convaincu de la justesse du calendrier retenu». Le parti écologiste a dès lors fait savoir qu'il estimait que «les conditions ne sont pas réunies pour présenter une candidature».

Lors du Congrès du PSN, Philippe Loup, président de la section de la Ville de Neuchâtel a regretté la décision du gouvernement. «Le Conseil d'Etat a décidé que le débat serait réduit au minimum. On ne doit pas en être satisfait.» Laurent Kurth est monté à la tribune pour justifier les raisons de sa date de démission. Il a évoqué le fait qu'il n'est pas judicieux de quitter son Département à certains moments sensibles, notamment au 31 décembre, en

raison du vote sur le budget. Il lui semblait également important de laisser au moins un an à son successeur avant les prochaines élections cantonales.

Lors du premier tour des élections de 2021, Frédéric Mary était arrivé sixième avec 77 voix d'avance sur l'écologiste Roby Tschopp. Le Conseiller général de Val-de-Travers depuis 2008 préside également l'association des communes neuchâteloises. Ce Belge naturalisé suisse a travaillé comme journaliste, chargé de communication et directeur de théâtre. «Cela serait un grand honneur de succéder à Laurent Kurth. Le calendrier m'est favorable mais c'est une très grande responsabilité», a-t-il déclaré, une rose à la main. «On verra s'il y a campagne ou non. Le jeu reste ouvert jusqu'au 2 octobre.» **JJT**